

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 13 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le treize novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-LUBIN-EN-VERGONNOIS, s'est réuni, à la salle des fêtes de Saint-Lubin-en-Vergonnois, en session ordinaire sous la présidence de M. Henry BOUSSIQUOT, Maire.

Date de convocation : 02 novembre 2020.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 14 : Mme BODUSSEAU Magali, M. BOUSSIQUOT Henry, M. CAUQUIL Laurent, M. CLEMENT Olivier, M. DARIDAN Philippe, Mme DIARD Martine, M. LEROY Didier, M. PRUDHOMME Philippe, Mme ROBIN Adrienne, Mme BILAK Muriel, Mme CHEMMA Laurence, M. GOURJAU Dominique, Mme LHUILLIER Sandrine, Mme RAFFRAY Laurence

Absents et excusés : M. MARTIN Guillaume donne pouvoir à Mme LHUILLIER Sandrine

Secrétaire : Mme LHUILLIER Sandrine

DCM-2020-046 : CONVENTION-TYPE DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES OU PARTIE DE SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE DE COMPETENCES COMMUNAUTAIRES – AVENANT AUX CONVENTIONS POUR L'EXERCICE 2021

Le Conseil Municipal décide :

- Approuver un avenant à la convention-type précisant les conditions et les modalités de la mise à disposition de services ou parties de services techniques des communes membres pour l'exercice de compétences communautaires au titre des années 2015-2020, permettant de prolonger celle-ci à l'exercice 2021,
- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions particulières avec chacune des communes membres concernées ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Vote : adopté à l'unanimité 15 dont 1 pouvoir

DCM-2020-047 : NOMINATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DE SAINT LUBIN EN VERGONNOIS A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLECT)

Le Conseil Municipal a désigné M. Henry BOUSSIQUOT comme représentant de la CLECT,

Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président pour accomplir toutes les formalités et prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote : adopté à l'unanimité : 15 dont 1 pouvoir

DCM-2020-048 : ADMISSION EN NON-VALEUR

Monsieur le Trésorier informe la commune que des créances sont irrécouvrables, l'irrécouvrabilité pouvant trouver son origine dans la situation du débiteur (insolvabilité, disparition...) ou encore dans l'échec du recouvrement amiable (créance inférieure au seuil des poursuites). Toutefois, une action ultérieure en recouvrement peut être engagée si la situation d'irrécouvrabilité disparaît et que le débiteur revient « à meilleure fortune ». L'action en recouvrement demeure et peut toujours être engagée ultérieurement. Ainsi, il demande l'admission en non-valeur de titres datant de 2016 pour un montant de 0,80 euros qui se décompose ainsi :

| Référence de la pièce | Montant à recouvrer |
|-----------------------|---------------------|
| 2016 R-50-37 | 0,80 € |

Vote : adopté à l'unanimité : 15 dont 1 pouvoir

DCM-2020-049 : CERTIFICAT ADMINISTRATIF

M. le Maire, Henry BOUSSIQUOT présente les opérations comptable suivante, afin d'équilibrer le compte 739223

Situation des comptes avant opération

| Compte 739223-Fonds de péréquation Ressources communales et intercommunales | 73911-Attribution de compensation |
|--|-----------------------------------|
| • Budget total voté : 0,00€ | • Budget total voté : 2 000,00€ |
| • Total réalisations : 0,00€ | • Total réalisations : 0,00€ |
| • Disponible : 0,00€ | • Disponible : 2 000,00€ |

Opération effectuée : Virement de crédit de 1815,00€ du compte 73911- « Attribution de compensation » au profit du compte 739223- « Fonds de péréquation Ressources communales et intercommunales »

Situation des comptes après opération

| Compte 739223-Fonds de péréquation Ressources communales et intercommunales | 73911-Attribution de compensation |
|--|-----------------------------------|
| • Budget total voté : 1815,00€ | • Budget total voté : 185,00€ |
| • Total réalisations : 1815,00€ | • Total réalisations : 0,00€ |
| • Disponible : 0,00€ | • Disponible : 185,00€ |

Vote : adopté à l'unanimité : 15 dont 1 pouvoir

DCM-2020-050 : LA FISCALITE DE L'URBANISME : TAXE D'AMENAGEMENT

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants ;

Le conseil municipal de SAINT LUBIN EN VERGONNOIS décide,

- De maintenir le taux de la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire communal pour une durée minimum de 3 ans reductible d'année en année.

Vote : adopté à l'unanimité : 15 dont 1 pouvoir

DCM-2020-051 : PLACE DE STATIONNEMENT SUR LA COMMUNE POUR LA SOCIETE AMBULANCES BEL AIR WILLY SPITZ & FILS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le projet de fusion entre les sociétés ambulances du Loir-et-Cher et ambulances Bel Air Willy Spitz afin de transférer les autorisations de stationnement à la SARL Ambulance Bel Air Willy Spitz & Fils.

Vote : adopté à l'unanimité : 15 dont 1 pouvoir

POINTS ABORDÉS SANS DÉLIBÉRATION

- Agglopolys :
- Le Conseil Municipal prend acte des comptes rendus de la réunion du CODERST présenté par Mr le Maire, Henry BOUSSIQUOT.
- Le Conseil Municipal prend acte du dépliant RENOV HABITAT « améliorez votre logement » présenté par Mr le Maire, Henry BOUSSIQUOT
- Le Conseil Municipal prend acte des membres de VAL ECO du syndicat mixte de collecte et de traitement des déchets du Blaisois présenté par Mr le Maire, Henry BOUSSIQUOT
- Le Conseil Municipal prend acte des comptes rendus de la Commission d'Appel d'Offres présenté par Mr le Maire, Henry BOUSSIQUOT (Val Eco & gens du voyage)
- La Mairie de Vineuil demande une participation de frais de scolarité pour 1 enfant en classe ULIS pour l'année 2019-2020
Vote adopté à l'unanimité 15 dont 1 pouvoir
- Demande de subvention de l'association ADMR ; Vote adopté à l'unanimité 15 contre dont 1 pouvoir.
- Demande de subvention de l'association SECOURS CATHOLIQUE ; vote adopté à l'unanimité 15 contre dont 1 pouvoir
- Lecture de mails de 2 administrés demandant l'autorisation de construire un abri de poubelles à Carelle. Le Conseil Municipal ont entendu leur demande et ne voit pas d'objection à réaliser ses abris de poubelle mais au frais de la commune.
- Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité annuel 2019 du SIDELC présenté par Mr le Maire, Henry BOUSSIQUOT
- Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité annuel 2019 du syndicat d'eau St Lubin-St Bohaire présenté par Mr le Maire, Henry BOUSSIQUOT.
- Le Conseil Municipal prend acte des 2 projets école / logement proposé et présenté par Mr le Maire, Henry BOUSSIQUOT et donne leur accord sur le principe des projets.
- La commune ne présentera pas les vœux 2021 pour cause COVID.
- Le Conseil Municipal prend acte de l'arrêté du préfet pour le port du masque obligatoire auprès des écoles.

Fait à Saint Lubin en Vergonnois, le 20 novembre 2020,

Le Maire, Henry BOUSSIQUOT